



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
LA POSTE

ENGAGÉE POUR VOTRE AVENIR



NOS ENGAGEMENTS
POUR LES ASC, TOUTE
UNE AMBITION !



**LES ACTIVITÉS SOCIALES
ET CULTURELLES,
C'EST LA CFDT !**





SOMMAIRE

3	SOMMAIRE
4	ÉDITO
5	LES ASC : KÉSAKO ?
9	NOS ENGAGEMENTS
10	ENGAGEMENT N°1 1€ du social c'est 1€ pour les postiers
11	ENGAGEMENT N°2 Des offres et des prestations pour tous les postiers
12	ENGAGEMENT N°3 Un bouquet d'offres à tarifs compétitifs
13	ENGAGEMENT N°4 Un soutien en faveur de la solidarité
13	ENGAGEMENT N°5 Des offres socialement et écologiquement responsables
14	ENGAGEMENT N°6 Un accès simple aux offres et prestations
15	ENGAGEMENT N°7 Une gestion des ASC transparente et professionnelle, au plus près des postiers



Du 9 au 14 octobre 2024, vous allez être appelés à élire vos futurs représentants du personnel dans les comités sociaux et économiques d'établissements (CSEE).

Au-delà d'une nouvelle forme de représentation, cela va modifier profondément l'organisation et le fonctionnement des Activités Sociales et Culturelles actuelles qui seront dorénavant à la main de vos **élus** dans les CSE.

Première organisation syndicale de France, la CFDT détient une solide expérience et connaît mieux que personne les attentes des postiers dans ce domaine.

Elle sait que les ASC sont aussi, pour les postiers, une mesure de pouvoir d'achat. Et elle mesure l'urgence d'en renforcer l'accessibilité au plus grand nombre et de proposer des offres attractives, qui répondent aux attentes de chaque postier sans mettre à mal le système de solidarité qui nous est cher.

Et parce que voter CFDT est un acte d'engagement **réci**proque, nous avons souhaité vous présenter ceux que vos futurs **élus CFDT** souhaitent prendre afin de **bâ**tir des **ASC qui vous ressemblent** et qui répondent au mieux à vos attentes : vous offrir des moments de détente et de plaisir avec des vacances de rêve, favoriser la pratique d'activités qui vous passionnent, qu'il s'agisse de sports, de culture, d'assister à des spectacles enivrants, des compétitions sportives palpitantes, des expositions captivantes ou des visites enrichissantes dans des musées.

En choisissant la CFDT, vous êtes assurés de profiter d'une gestion rigoureuse, transparente et équitable des ASC, au service de tous !

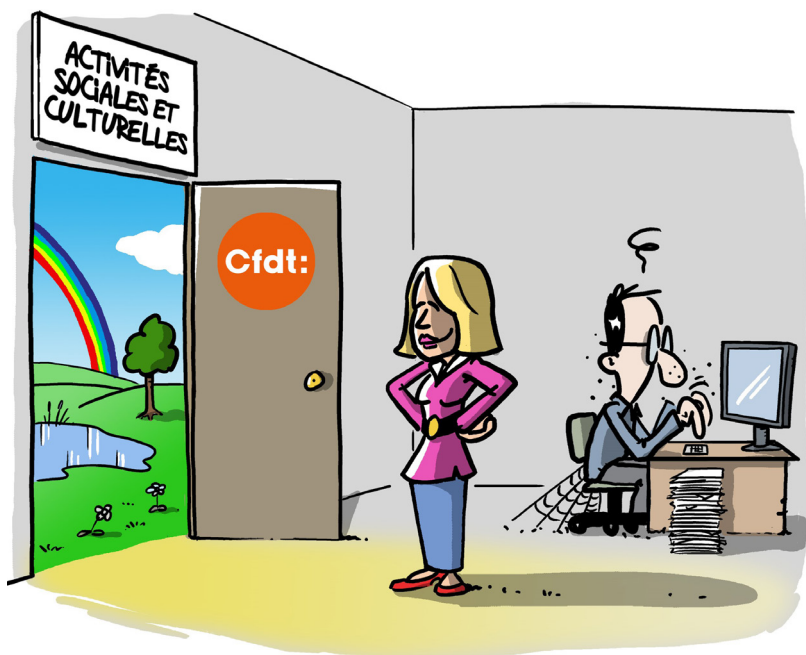
Bonne lecture,

LES ASC : KÉSAKO ?

Cet acronyme un peu barbare désigne une réalité de notre quotidien professionnel qui contribue à la fois à notre qualité de vie au travail et à notre pouvoir d'achat : ce sont les Activités Sociales et Culturelles !

Ces avantages qui sont accordés par une entreprise à ses salariés correspondent à une obligation obtenue de haute lutte par les syndicats.

Les ASC englobent une réalité riche et diverse. Il s'agit en somme d'un véritable univers qui va des aides aux vacances à la garde d'enfants en passant par le soutien scolaire ou encore les aides à une activité culturelle ou sportive telles que des tickets de cinéma, des cours de théâtre et bien d'autres encore...



LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES À LA POSTE

La Poste n'ayant jamais disposé de Comité d'Entreprise, la gestion des ASC a été confiée au COGAS (Conseil d'orientation et de Gestion des Activités Sociales). Créé en 1998 et sous pilotage de la Direction des Ressources Humaines de La Poste, le COGAS définit la politique sociale de l'entreprise, la répartition de son budget et le contrôle de sa mise en œuvre, le tout au travers d'un pilotage partagé avec les organisations syndicales et d'un partenariat fort avec les associations de La Poste.

Le COGAS a joué un rôle capital pendant plus de 25 ans pour accompagner les postiers dans leur quotidien.

Grâce à l'engagement, la mobilisation et la détermination des élus CFDT, de nombreuses prestations ont vu le jour pour répondre aux besoins des postiers, dont :

- Demi-part supplémentaire (monoparentaux, BOE-Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi et postiers aidants)
- Revalorisation des tranches de QF (Quotient Familial) pour une aide plus importante aux postiers
- Redistribution du budget en fin d'année à tous les postiers sous forme de cartes cadeaux ou chèques culture ou d'abondement aux chèques vacances
- Valorisation de l'aide coup de cœur en adossant le bonus Vacances +, donc des vacances encore moins chères
- Aide sur le Chèque Emploi Service Universel (CESU) de 5 à 13€ sur un chèque de 15€
- Création et amélioration des prestations de solidarité (guichet et certificat aidants)
- Aide aux plus fragilisés et aux personnes en situation de handicap
- Aide aux apprentissages (soutien scolaire en présentiel qui inclut les dispositifs paramédicaux)

L'ARRIVÉE DES CSE À LA POSTE : UN CHANGEMENT D'AMPLEUR POUR LES ASC

Avec la mise en place des CSE suite aux élections professionnelles qui se tiendront du 9 au 14 octobre prochain, c'est toute la gestion des ASC qui se voit transformée ! La responsabilité jusqu'alors dévolue au COGAS sera à l'avenir entièrement assumée par les CSE. Chaque CSE aura ainsi la responsabilité de son budget et devra déterminer sa propre politique ASC. Le transfert de la gestion des ASC vers les CSE se fera de façon progressive. Ce n'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 2026 que les CSE reprendront de plein droit la gestion des ASC.



En 2024 : une gestion assurée temporairement par La Poste

La Poste assurera temporairement la gestion des ASC jusqu'au 31 décembre 2024 afin d'en maintenir l'accès pour les postiers. Pendant cette période, aucun budget ASC ne sera versé aux CSE E. L'offre en place en début d'année 2024 sera maintenue sans aucun changement. Il n'y aura donc pas, pour les postiers, de modifications dans les offres auxquelles ils ont accès.



En 2025 : une année d'accompagnement

Suite à l'élection des membres des CSE E, ces derniers devraient assurer pleinement leurs prérogatives en matière de gestion des ASC. Cependant, afin de garantir la continuité des prestations ASC aux postiers, il a été décidé de mutualiser l'ensemble des ASC des différents CSE E au niveau d'un CSE central, le CSE C, à l'exception de l'offre loisirs locale qui elle relèvera des CSE E. Ainsi, pour les postiers, les offres qui existaient en 2024 seront maintenues en l'état en 2025.



En 2026 : les CSE assureront leurs prérogatives en matière de gestion des ASC

A partir du 1^{er} janvier 2026, les CSE reprendront de plein droit la gestion des ASC.

Selon le choix des CSE E, certaines offres pourraient continuer à être mutualisées au niveau du CSE C. Cela pourrait concerner notamment les vacances des enfants, l'aide à la parentalité (dont les aides aux devoirs) ainsi que le budget dédié au fonctionnement des associations du domaine social et de la solidarité.

Chaque CSE E aura la possibilité de transférer au CSE C la gestion d'offres et de prestations communes et la quote-part de son budget afférente.

Les postiers bénéficieront ainsi à partir de 2026 des offres locales relevant de leur CSE E ainsi que des offres relevant du périmètre du CSE C.

LE + OBTENU PAR LA CFDT :

**une répartition
équitable des
budgets basée sur
les effectifs.**

**La CFDT a obtenu
une répartition
de la contribution
patronale basée
sur le nombre
de salariés
plutôt que sur la
masse salariale,
afin d'éviter la
création de CSE E
financièrement
plus favorisés que
les autres.**

LA CFDT : DES ENGAGEMENTS AU SERVICE D'UNE VISION AMBITIEUSE DES ASC

Chaque CSE E aura la responsabilité de son budget et devra déterminer sa propre politique ASC. Les élus qui siégeront au sein des CSE, en fonction des convictions qui les animent, pourront ainsi être à l'origine d'une offre qui, d'un CSE à l'autre, pourra varier sensiblement.

La CFDT, forte de ses valeurs, défend une politique ASC axée sur la solidarité et le progrès social.



NOS ENGAGEMENTS

Cfdt:

ENGAGEMENT N°1

1€ DU SOCIAL C'EST 1€ POUR LES POSTIERS

Il s'agit du principe fondamental de la CFDT en matière d'ASC. Afin de s'assurer de sa mise en application, la CFDT s'engage à utiliser la période de transfert de compétences du COGAS aux CSE afin de faire un bilan des offres existantes et de les rationaliser. En effet, le bilan des offres actuelles met en exergue une trop grande dispersion du budget au bénéfice d'un nombre limité de postiers. Ainsi, sur les 47 offres actuelles, 22 profitent à moins de 500 postiers.

De la même façon, la CFDT déplore que des associations consacrent plus de 50% du budget qui leur est alloué pour financer leurs coûts de fonctionnement !

La CFDT, qui dénonce ces « dérives » depuis toujours, œuvrera pour que chaque euro du budget social revienne réellement aux postiers !

POUR UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES PRESTATIONS ASC !



ENGAGEMENT N°2

DES OFFRES ET DES PRESTATIONS POUR TOUS LES POSTIERS

C'est fondamental pour la CFDT : tous les postiers doivent bénéficier des ASC, et ce quel que soit leur niveau de rémunération et leur situation familiale.

La CFDT s'engage ainsi à :

- proposer des offres « libres », destinées à tous les postiers sans condition de ressources (comme par exemple, aujourd'hui, les tickets cinéma) ;
- proposer, en accord avec sa politique sociale inclusive, des offres attractives et accessibles, à un tarif établi en fonction du niveau de ressources des postiers.

Pour ce faire, la CFDT s'engage à porter une nouvelle politique du Quotient Familial (QF) qui permettra de mieux tenir compte de toutes les typologies de postiers : cadres, célibataires, jeunes salariés (18/25 ans), familles...

Cette politique reposera sur :

- la diminution du nombre de tranches
- l'abattement forfaitaire sur le revenu fiscal de référence pour tenir compte des frais fixes des ménages
- l'attribution de parts supplémentaires afin de s'adapter au mieux à chaque situation.

La CFDT s'engage également à inclure dans sa politique ASC des offres aux postiers retraités, avec notamment des tarifs négociés pour l'accès aux loisirs, aux activités sportives ou aux vacances.

ENGAGEMENT N°3

UN BOUQUET D'OFFRES À TARIFS COMPÉTITIFS

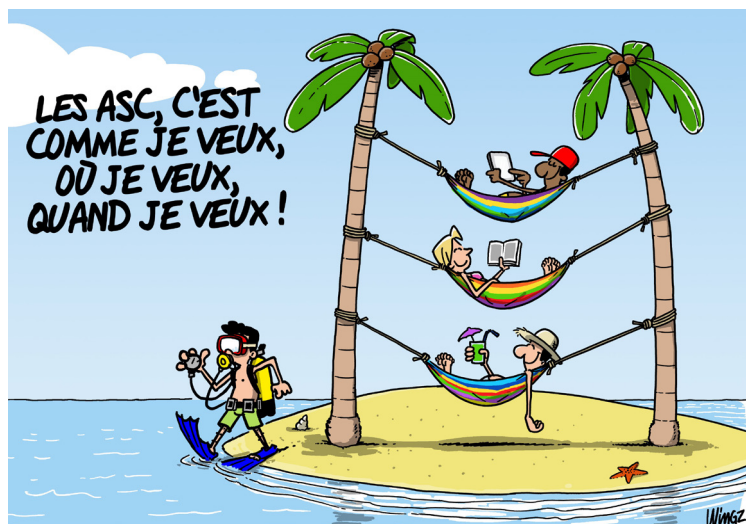
Parce que chaque postier a des attentes différentes, **la CFDT s'engage** à mettre en place une offre « à la carte », parmi laquelle les postiers pourront faire leur choix.

La CFDT s'engage ainsi à :

- offrir une offre diversifiée, élaborée en fonction des besoins exprimés par les postiers ;
- offrir des offres à tarifs compétitifs, qui reposeront sur l'établissement de partenariats avec des partenaires emblématiques et responsables ;
- soigner les offres destinées aux enfants.



Super bonus vacances : parce que l'accès aux vacances est un droit fondamental, **la CFDT s'engage** à en favoriser l'accès, et ce pour tous les postiers. Pour ce faire, elle militera pour la mise en place d'un « super bonus vacances », accessible à tous les postiers quelles que soient leurs ressources ou leur situation familiale. Valable une fois sur une période de 4 ans, ce bonus permettra aux postiers de bénéficier d'un soutien financier significatif.



ENGAGEMENT N°4

UN SOUTIEN EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ

La CFDT défend le principe d'ASC pour tous les postiers tout en étant fortement attachée aux principes de justice sociale, d'égalité des chances et de solidarité. La politique ASC qu'elle défendra cherchera donc à réduire les inégalités et à promouvoir l'inclusion.

La CFDT s'engage ainsi à :

- à accorder une attention toute particulière aux personnes fragilisées ou nécessitant des aides ou services spécifiques : porteurs de handicap, familles monoparentales, jeunes isolés,...
- sanctuariser les aides pour les familles monoparentales, les postiers parents d'enfants en situation de handicap et les aidants.

ENGAGEMENT N°5

DES OFFRES SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Si la CFDT est soucieuse d'offrir à chacun la liberté de choisir les offres qui lui conviennent, elle est également attachée à promouvoir des offres responsables, sur les plans aussi bien social qu'environnemental.

La CFDT s'engage ainsi à :

- promouvoir des offres ou des prestations issues de partenariats qui permettront de soutenir les communautés, les associations ou les artisans locaux et favoriseront le développement des territoires d'implantation de chacun des CSE E ;
- privilégier les partenaires qui respectent, dans la conception de leurs services ou de leurs produits, des principes éthiques et/ou respectueux de l'environnement.

ENGAGEMENT N°6

UN ACCÈS SIMPLE AUX OFFRES ET PRESTATIONS

La facilité d'accès aux offres et aux prestations sera au cœur des préoccupations de la CFDT. Car, aussi attractives et adaptées que soient les offres, elles ne bénéficieront pleinement aux postiers que si ces derniers sont en mesure de les connaître et d'y accéder simplement.

La CFDT s'engage ainsi à :

- mettre en place une plate-forme ASC unique et simple d'accès, donnant aux postiers de chaque CSE E un accès à l'ensemble des offres et des prestations qui lui sont destinées ;
- mettre en place des relais de proximité, qui seront en mesure de proposer un accompagnement personnalisé aux postiers.



ENGAGEMENT N°7

UNE GESTION DES ASC TRANSPARENTE ET PROFESSIONNELLE, AU PLUS PRÈS DES POSTIERS

Pour la CFDT, les élus qui siègeront au sein des CSE ont une grande responsabilité envers les postiers. Ils sont responsables à la fois du choix des prestations qui seront offertes et de la bonne gestion des budgets qui leur seront confiées.

La CFDT s'engage ainsi à :

- faire preuve d'une gestion désintéressée et transparente des fonds alloués aux ASC, en communiquant régulièrement auprès des postiers ;
- former et accompagner les élus des CSE qui seront responsables de la gestion des ASC.

Plus de 50% des CSE en France sont aujourd'hui pilotés par des équipes CFDT. La CFDT est également la première organisation syndicale du groupe La Poste et, à ce titre, elle gère la majorité des CSE. En votant CFDT, vous faites le choix d'une organisation syndicale qui n'a plus rien à prouver en matière de gestion des ASC !

À LA CFDT, ON EST PRÊT !





COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

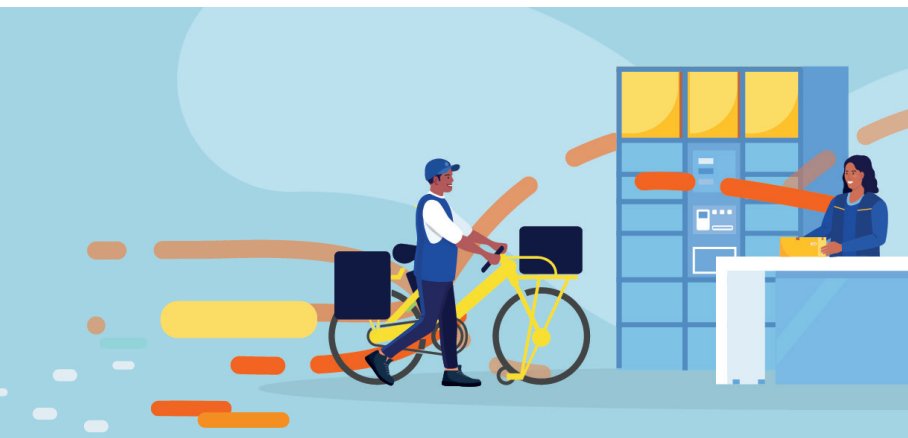
Élections CSE 2024, du 9 au 14 octobre

ENGAGÉE POUR
VOTRE AVENIR



NOS ENGAGEMENTS POUR LES ASC

- **1€ du social c'est 1€ pour les postiers**
- **Des offres et des prestations pour tous les postiers**
- **Un bouquet d'offres à tarifs compétitifs**
- **Un soutien en faveur de la solidarité**
- **Des offres socialement et écologiquement responsables**
- **Un accès simple aux offres et prestations**
- **Une gestion des ASC transparente et professionnelle, au plus près des postiers**



Ces engagements ne deviendront réalité que si les candidats de la CFDT ont la capacité de les porter.

Et pour cela, un seul moyen...

VOTEZ CFDT

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR NOTRE PROGRAMME ASC, VOUS POUVEZ
VOUS RAPPROCHER DE VOS CORRESPONDANTS DE LA CFDT.**



NOTES

NOTES



Réinventons un monde meilleur.

La société évolue. La vie change et à tous les âges nous devons nous réinventer.

La Mutuelle Générale s'engage pour améliorer la qualité de vie et renforcer la solidarité entre les générations.

C'est notre ambition, notre cap, notre raison d'être. Elle nous pousse à nous transformer pour mieux répondre aux exigences de nos adhérents et de nos clients.

À proposer des services utiles au quotidien, à repenser notre organisation du travail et renforcer nos actions de solidarité.

Les femmes et les hommes de La Mutuelle Générale font chaque jour évoluer leur métier, développent de nouvelles compétences, expérimentent la réponses de demain.

Tous ensemble, nous contribuerons à créer un monde plus solidaire, plus uni, plus juste et harmonieux.

